

Plan de Division dressé en vue de la Vente d'une propriété

Commune de Bertogne/3°DIVISION/Longchamps /SECTION B/ Rouette/n°284C(pie.)-280(pie.) Au lieu dit "Devant le Comble"

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,

Je soussigné Luc Caprasse Géomètre-Expert, légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Neufchâteau inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres sous le munéro 040262 et domicilité à Recogne n°109 à 6600 Bastogne; déclare qu'à la requête des propriétaires du bien cadastré:

Commune de Bestognes 2019/SIONLONGADEABOR SECTION BIROUSTON (ple) - 280(pie) - 240 (pie) - 40 (in n°2 : le Combio"; j'ai effectué la division de la propriété en vue de la Vente du lot n°1 et du lot n°2 :

Commune de Bertogne/3*DIVISIONLongchamps /SECTION B/Rouetteln*284C(pie)-280(pie)-Au lieu dit "Devant le Comble" d'une contenance mesurée et calculée de Ofare Ofcentiare à prendre dans le parcelle cadastrée section B/280 et d'une contenance mesurée et calculée de Ofares 64centiares à prendre dans la parcelle cadastrée section B/284C.

Le lot n°1 a une contenance totale mesurée de 10 ares 65centiares.

Le lot n°1 est représenté au plan ci-joint par la laque de teinte jaune.

Le lot n°2 a une contenance totale mesurée de 01 are 96centiares.

Le lot n°2 est représenté au plan ci-joint par la laque de teinte verte.

Le présent projet de division a été dressé à la date que ci-dessus pour valoir ce que de droit.

Plan dessiné au 1/250°

